



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance vie

Question écrite n° 94295

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la transférabilité des contrats d'assurance sur la vie. L'assurance vie est à plus d'un titre le produit d'épargne préféré des français avec un encours de plus de 1 200 milliards d'euros en juillet 2010. Contrairement à d'autres produits populaires tels que le Livret A, les contrats d'assurances sur la vie ne peuvent pas être transférés sans perte des avantages fiscaux liés à ce type de contrats. Cette possibilité apparaît d'autant plus nécessaire que certaines compagnies d'assurances n'hésitent pas à faire bénéficier les nouveaux souscripteurs de rendements plus importants au détriment du rendement servi aux anciens porteurs de contrats. Permettre le transfert individuel des contrats entre les compagnies favoriserait la transparence et la concurrence d'un secteur marqué par le regroupement des compagnies d'assurances et des établissements financiers. Elle l'interroge donc sur l'opportunité d'adapter le cadre législatif en vigueur dans l'intérêt des épargnants.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94295

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13118

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)